



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mercredi 25 juin 2025

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le Mercredi 25 juin 2025, à la Mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 19 juin 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ - Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.
Madame Véronique ANDREU – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Gérard CIBRAY - Monsieur Jean Charles CONTE – Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés avec pouvoir :

Monsieur Aäli HAMDANI à Monsieur Cédric MAUREL,
Monsieur Bernard BERINGUIER à Madame Emilie PEZET,
Madame Mylène MONCERET à Marie Hélène PEREZ,
Monsieur Bastien YERLES MONCERET à Monsieur Ludovic DARENGOSSE

Absents :

Jérôme BRIERE, Alexandre CHATAIGNER, Benoît MUNOZ, Élisabeth CORDEIRO

Secrétaire de séance :

Madame Françoise OLIVE

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 23
- Nombre de conseillers représentés : 4

2025-057 EVENEMENTIEL : Règlement de la course pédestre "La Sein'Gulière"

Rapporteur : Monsieur Pierre ESTRISPEAU.

ADOpte

Votants	23	Abstentions	0	Exprimés	23	Pour	23	Contre	0
---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

À la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Pierre ESTRYPEAU, conseiller délégué, énonce au Conseil Municipal qu'une course pédestre dénommée « La Sein'gulière », 3e édition, est organisée par la commune le samedi 18 octobre 2025, dans le cadre de la campagne « Octobre Rose » et dont les bénéfices seront reversés à des associations ou des organismes œuvrant pour la recherche, l'accompagnement des malades ou le soutien aux aidants. Afin d'encadrer l'organisation de l'événement, il convient de délibérer au sujet du règlement de la course.

Le règlement précise notamment :

- Les documents à fournir par les participants (licences sportives ou justificatifs médicaux);
- Les modalités de circulation et de sécurité ;
- Les assurances requises ;
- Les conditions d'inscription, de chronométrage, et de respect du droit à l'image ;
- Les dispositions relatives aux mineurs et aux obligations sanitaires en vigueur ;

Monsieur le rapporteur énonce que le règlement de la course est annexé à la présente délibération et précise que les tarifs des courses feront l'objet d'une décision du maire.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE CONSEILLER DELEGUE, ET APRÈS
EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** le règlement de la course pédestre « La Sein'Gulière », tel que présenté en annexe de la présente délibération.
- **MANDATE** Monsieur le Maire, ou son représentant, pour prendre toute mesure nécessaire à l'organisation de l'événement et à l'exécution du présent règlement. Le règlement sera affiché en mairie et diffusé par tous les moyens appropriés aux participants. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans les deux mois suivant la date de sa publication.
- **MENTIONNE** que la délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne et affichée conformément à la réglementation en vigueur

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL

